

Les mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées en Limousin



**Mesures
en faveur de l'emploi
des personnes handicapées
en Limousin**

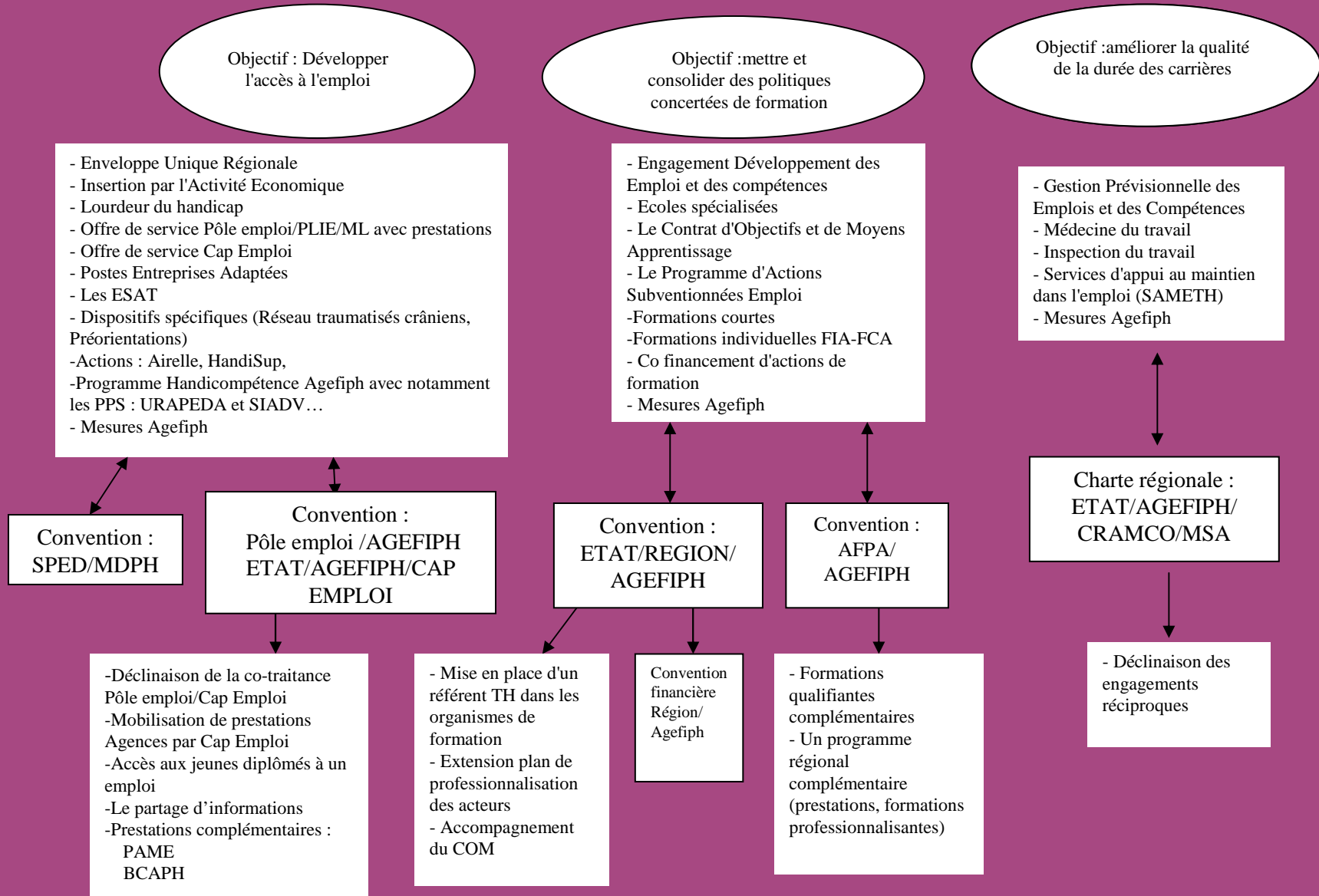


Dispositifs de droit
commun

SCHEMA D'ENSEMBLE

Schéma d'ensemble des conventions visant à renforcer les politiques d'emploi en faveur des personnes handicapées en Limousin

CONVENTION ETAT/AGEFIPH 2008-2010



MOYENS MOBILISES PAR LE DROIT COMMUN

DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

- ACCOMPAGNEMENT ET EVALUATION
- FORMATION
- OUTILS, DISPOSITIFS EN FAVEUR DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

ACCOMPAGNEMENT ET EVALUATION

- Accompagnement
- Prestations

Accompagnement

- Offre de service Pôle emploi.
- Offre de service des missions locales.
- Offre de service des Plans Locaux d'Insertion par l'Economique (PLIE).
- Accompagnement des bénéficiaires du RMI.

Prestations

- Ateliers.
- Evaluations (S2, bilans de compétences, EMT, ECCP, Immersion...).
- Outils visant à régler des problématiques périphériques (MOB).
- Cible emploi.
- Outils favorisant la création d'entreprise.

FORMATION

- Les centres de rééducation professionnelle.
- Le programme d'actions subventionnées.
- Les actions de formations du Conseil Régional.

Les centres de rééducation professionnelle

- Des dispositifs de Pré-orientation.
- Une diversité de formations qualifiantes.
- Une entrée possible seulement après une décision CDAPH.

Le PAS

- Financement des coûts pédagogiques et des rémunérations assurés par l'Etat.
- Des entrées suite à une validation par les services d'orientation professionnelle de l'AFPA non soumises à une décision CDAPH.
- Une diversité des formations (consolidation de projet de formation à formation qualifiante).

Les formations du Conseil Régional

- Financement des coûts pédagogiques et des rémunérations par le Conseil Régional et par l'AGEFIPH au-delà du 163^{ème} bénéficiaire.
- Non soumis à une décision CDAPH.
- Offre de formation diversifiée:
 - Remise à niveau
 - Insertion
 - Préqualification
 - Qualification

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- La mobilisation des offres de services des partenaires.
- La mobilisation de prestations et d'outils.

Les partenaires

- Médecins conseils.
- Services sociaux.
- Préventeurs.
- Services de santé au travail.
- Maisons départementales des personnes handicapées.

Les outils

- Temps partiel thérapeutique.
- Pension d'invalidité.
- Contrat de rééducation.
- Visite de pré reprise.
- Plan de formation.
- Bilan de compétences.
- Aménagement de postes.
- Reconnaissance de handicap.
- Aides techniques et financières.